

OUVRAGES POUVANT ETRE REALISES

Dans le contexte des fabrications en entreprise, les ouvrages pouvant être particulièrement confiés au titulaire d'un CAP Tapisserie d'ameublement en décor sont les suivants :

- **Fenêtre**
 - Rideaux simples, doublés et contre doublés, sous-rideaux, voilages droits, vitrages
 - Bandeaux, lambrequins, cantonnières,
 - Embrasses façonnées : réalisation simple
- **Draperie**
 - Avec dessin, développement, coupe et réalisation,
 - Chute à queue d'écharpe (plis parallèles), chute simple (convexe – concave), Chute double et à godet
 - Plis ou godets simples et doubles
 - Feston régulier (plein ou creux)
- **Stores d'intérieurs**
 - Bateau, marquise
- **Lit**
 - Dessus de lit, jetés de lit, traversins, housses d'oreiller, parementages
- **Siège**
 - Coussins à plate bande, passepoils, marteau droit, taquet droit
 - Housse simple
- **Table**
 - Tapis de table, jeté de table
- **Pose de passementerie et finitions**
 - Galon, lézarde, biais, câblé, frange, passepoil
 - Volants (plat, froncé et plissé)
- **Travaux de coupe** sur tous supports
 - Relevé de mesures, plan de coupe, coupe pour les tissus unis, à rayures et motifs avec raccords
- **Couture machine**
 - Point droit, zig zag et surfilage
- **Couture main et repassage**
 - Il est pratiqué à tous les niveaux de fabrication ainsi que la mise en œuvre des points spécifiques de couture main, nécessaires à la confection des ouvrages.